



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 31 décembre 2015

### **La Banque Postale publie les exigences de fonds propres spécifiques fixées par la Banque Centrale Européenne**

A la suite du Supervisory Review and Evaluation Process (SREP) mené par la BCE en 2015, le niveau de fonds propres CET1 phased-in exigé sur base consolidée pour La Banque Postale est fixé à 9,25 % au 1<sup>er</sup> janvier 2016. L'ACPR ayant par ailleurs classé La Banque Postale comme « Autre établissement systémique », un coussin de fonds propres additionnel est appliqué. Celui-ci s'élève à 0,0625 % au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Il augmentera linéairement pour atteindre le niveau cible de 0,25 % en 2019.

L'exigence totale CET1 applicable à La Banque Postale se situe donc à 9,3125 % au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Le ratio cible plein, incluant le coussin de 0,25%, s'élèvera en 2019 à 9,5%.

Au 30 juin 2015, le ratio CET 1 « phased-in » de La Banque Postale sur base consolidée s'élevait à 13,1 % (ratio « fully loaded » de 13,9 %), niveau très supérieur à l'exigence minimale ainsi fixée ; et n'entraînant aucune restriction ou limitation de versements de dividendes, coupons, ou rémunération variable.

\* \*  
\*

#### **A propos de La Banque Postale**

La Banque Postale, filiale du groupe La Poste est présente sur les marchés de la banque de détail, de l'assurance et de la gestion d'actifs. Banque et citoyenne, elle accompagne ses clients dans une relation bancaire durable avec une gamme complète de produits et services accessibles, à un tarif raisonnable. Banque de proximité et de service public, La Banque Postale répond aux besoins de tous : particuliers, entreprises, professionnels et secteur public local. Elle est au service de ses clients à travers le réseau des bureaux de poste, sur Internet et par téléphone dans une relation totalement multicanal.

#### **Contact presse :**

Florian Pontarollo

01 55 44 22 38

florian.pontarollo@laposte.fr